



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@sn.es.edu
site Internet : www.martinique.sn.es.edu

CPPAP n° 0608 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



SOMMAIRE

Editorial	Page 1
Compte rendu des CAPA	Page 2
Réforme des lycées : ça sent bon le crétin.	Page 4
TZR	Page 4
L'IUFM, l'UAG et les 1001 textes	Page 5
Devrons-nous arrêter de travailler pour garder nos enfants ?	Page 6
Heure de vaisselle, ou quand le linge sale commence à sentir mauvais	Page 6
Informations diverses	Page 7

INFOS INFOS INFOS INFOS

**MARDI 2 DECEMBRE 2008
ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

**JEUDI 27 ET VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008
STAGE animé par Nicole SERGENT (SNES National)**

Formation des S1, des élus au conseil
d'administration, droits syndicaux – enjeux des
élections professionnelles

Inscrivez-vous sans plus attendre !

**MERCREDI 26 NOVEMBRE 2008
14H00-16H00**

**MUTATIONS MOUVEMENT INTER
Réunion d'information ouverte à tous**

Au siège du SNES Martinique
Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

**Mardi 18 NOVEMBRE 2008 8h30 - 16h30
COLLECTIF CPE**

Au siège du SNES Martinique

**Mercredi 12 NOVEMBRE 2008 8h00-16h00
Stage AED**

Statut, formation, devenir, droits et obligations ?
Collectif et fonctionnement syndical
Inscrivez-vous sans plus attendre !

EDITORIAL

La crise financière qui bat son plein a au moins un avantage : elle témoigne de la profonde incapacité des dirigeants actuels à gouverner le pays. Le gouvernement, après avoir mis à sac les finances des particuliers se retrouve pris à contre-pied par une crise majeure qu'il n'avait pas même imaginée. Une

telle incompétence est criminelle. Tout le monde a conscience que le pays est exsangue, et dans cette situation, la Martinique – après Dean et le séisme, avec son taux de chômage endémique – se retrouve encore plus mal. Ironie du sort, alors qu'on met à mal toute la fonction publique, on nationalise la banque Dexia en devenant majoritaire dans son capital. Au moment où le Président de la République poussait pour en finir avec la fonction publique, le plan américain – rejeté (et pour cause !) par le Congrès – consistait à nationaliser les banques !

On comprend qu'on puisse être amer devant ce gâchis d'apprentis sorciers qui jouent à la roulette russe avec l'argent du contribuable.

En Martinique, la rentrée – même si elle est vécue dans la plupart des établissements comme moyenne, voire acceptable-, est préoccupante pour le SNES Martinique.

Les moyens en personnel sont à l'étiage le plus bas.

La vie scolaire fait encore illusion mais nous assistons à la disparition des derniers Mi-SE. Malgré quelques recrutements supplémentaires et la prolongation jusqu'en décembre des contrats aidés en poste en juin, la situation ne laisse pas d'inquiéter les collègues CPE qui se demandent comment ils pourront faire face devant les départs annoncés. Conscient du malaise, et des risques d'explosion, le rectorat fait vérifier dans les collèges et lycées que les Assistants d'Education font bien 41 heures et non 35,30 heures comme ils en avaient l'habitude¹.

Du côté des personnels Tos, c'est encore pire, notamment dans les lycées. La Région a sabré dans le personnel dès la fin du mouvement des contrats aidés, refusant de réembaucher bon nombre de collègues affectés aux espaces verts. On comprend maintenant pourquoi puisque la Région a décidé d'« externaliser » (c'est-à-dire de privatiser) les services d'entretien général et des espaces verts des établissements publics.

Quant aux affectations, elles ont révélé le grand désert des postes, 56 collègues TZR étant restés non affectés après le 1^{er} septembre, les affectations se faisant au compte goutte et souvent sur des supports qui ont disparu à l'arrivée des intéressés dans les établissements. Que dire dès lors des contractuels !

Si on se tourne vers le bâti, on aborde là aussi un sujet qui fâche. Les élèves du lycée Pernock ont manifesté leur mécontentement

Enfin, au gré des questions de nos collègues, on découvre que le ministère a supprimé en juin 2008 la prime allouée aux collègues arrivés depuis 5 ans au dernier échelon de la hors classe par exemple...et, tout dernièrement, ce sont les bonifications des

retraites d'Outre Mer que le gouvernement a tenté subrepticement de supprimer avec effet rétroactif. Heureusement, là encore la mobilisation de la FSU des DOM a permis de faire échouer ce mauvais coup.

Dans un tel contexte, on comprend que les collègues aient tendance à se sentir ébranlés, inquiets et comme sonnés. Mais c'est dans les crises qu'il faut au contraire se préparer à manifester. C'est dans les crises qu'il faut se mobiliser avec le syndicat pour faire échouer un gouvernement en difficulté. C'est dans les crises aussi qu'il convient de renforcer la représentativité du syndicat : les mesures anti-syndicales du gouvernement ont pour but de fragiliser la profession pour mieux la détruire. La première réponse est dans le vote des personnels aux élections professionnelles, vote massif derrière le syndicat directement attaqué par le pouvoir parce qu'il défend avec acharnement les personnels.

Yvon JOSEPH-HENRI

Secrétaire académique du SNES Martinique

COMPTE-RENDUS DES CAPA

Mouvement intra

La FMPA pour le mouvement intra s'est tenue le mardi 17 juin 2008. Plus de 500 collègues y ont participé, dont nombre d'entre eux étaient victimes d'une mesure de carte scolaire. Une centaine de postes ont encore été supprimés cette année, auxquels il faut ajouter tous ceux de l'année dernière qui s'étaient retrouvés TZR. Là encore, de nombreux collègues carte scolaire n'ont obtenu que la Zr. Ainsi en Lettres Modernes, pour prendre un exemple, une trentaine de collègues sont TZR. En anglais, être carte scolaire ne permet bien souvent que d'avoir une voire deux Segpa. Les suppressions de postes bloquent de plus en plus le mouvement dans certaines disciplines (histoire-géo ou physique-chimie).

La CAPA d'affectation des TZR qui s'est réunie début juillet n'a pu affecter que trop peu de professeurs, faute de supports. 56 professeurs étaient encore non affectés à l'issue de cette CAPA et ils n'ont pu l'être non plus au groupe de travail du 27 août où seuls les stagiaires et quelques contractuels dans certaines disciplines ont pu être affectés.

Il apparaît que le complément de service se généralise et devient la norme (près de 150 postes étiquetés postes à complément de service dans le document du CTPA). Les postes sont même créés

¹ Voir les « brèves » sur ce sujet.

ainsi, la seule variante étant le lieu du complément de service. Les effets de la politique de suppression massive de postes entamée depuis plus de 5 ans se font ressentir de plus en plus durement. Il convient donc, collègues, de se mobiliser plus que jamais pour défendre notre métier qui n'en finit plus d'être attaqué de toutes parts et notre droit à un poste (18h sur UN établissement).

Christelle RETORY
Commissaire Paritaire
Secteur Emploi

CAPA Hors Classe

Initialement prévue le 03 juillet 2008, la CAPA d'accès à la Hors Classe a eu lieu finalement le 08 juillet. Cette année, le contingent avait augmenté de façon conséquente puisque 84 promotions étaient possibles. Le SNES s'est battu pour que ne soient pas oubliés tous les collègues qui, proches de la retraite, n'étaient pas « reconnus par l'institution » comme l'avait souligné la Rectrice l'année dernière. Mais une autre organisation syndicale s'est opposée pour aller dans le sens de l'administration. Il convient de rappeler que la Hors Classe a été créée pour permettre une fin de carrière intéressante pour les collègues. Il n'était nullement question, comme c'est désormais le cas, de promotion au mérite. Les IPR et les chefs d'établissement pèsent lourdement sur la possibilité de promotion puisque leurs avis peuvent totaliser jusqu'à 100 points. Quand on sait qu'une promotion se joue parfois à des dixièmes de points, c'est dire l'importance qui leur a été donnée. Or un certain nombre de promouvables n'avaient pas d'avis d'IPR cette année, perdant ainsi toute chance de promotion. D'autre part, certains chefs d'établissement semblent oublier qu'ils ne sont pas là pour apprécier la façon de servir sur une seule année mais pour donner un avis concernant la **carrière**. Si vous avez le malheur, pour x raisons, d'être jugé moins bon ou moins investi dans la vie de votre établissement, la sanction tombe. De la même façon, vous pouvez avoir un rapport d'inspection dithyrambique et ne pas être jugé « Excellent » pour autant par votre IPR. Allez donc comprendre...

Christelle RETORY
Commissaire Paritaire
Secteur Emploi

Jusqu'où iront-ils ?

Cette année, la CAPA des notations et celle d'accès à la Hors Classe se sont tenues le même jour, le 8 Juillet après midi.

Une fois de plus, en quelques heures, nous avons eu l'illustration parfaite des risques que font courir les différentes réformes concernant nos carrières, essentiellement en donnant un peu plus de pouvoir à des personnes qui parfois ne demandent que cela....entraînant des injustices flagrantes. Nous ne cesserons de répéter à chacun combien il est important de suivre son dossier, sa carrière presque au jour le jour. Les menaces sont grandes, les conséquences pour nous tous encore plus dramatiques.

Ainsi, un proviseur d'un grand établissement de la place ayant mal interprété une circulaire rectorale, n'augmentait la quasi-totalité des notes administratives que de la moitié du maximum possible. Après de multiples protestations du S1 et d'une bonne partie des collègues concernés, le chef d'établissement rectifia toutes les notes, même de ceux qui n'avaient pas protesté.....toutes sauf une ! Pour justifier cette dernière, les prétextes qui tendent à revenir le plus souvent sont des absences ! Malgré le fait qu'elles soient toutes justifiées ! Cela devient un leitmotiv des différents personnels de direction. Allant à l'encontre de toutes les lois, les absences pour maladie deviennent souvent une raison pour justifier une moins bonne note car, pour l'administration, le professeur est absent, pas devant les élèves ! Nous sommes donc dans la droite ligne de la politique gouvernementale qui voudrait annualiser le temps de travail. Ainsi, plus d'arrêt maladie, plus de vacances (un premier mai férié devant être récupéré, comme cela se passe d'ores et déjà à l'Université...). Nous dénonçons fortement de telles pratiques, ou plutôt de telles dérives qui illustrent trop souvent des conflits personnels entre la direction et les enseignants.

Mais le pompon revient très certainement à la CAPA de l'accès à la Hors Classe où, de l'aveu même des personnels du rectorat, bon nombre d'avis des chefs d'établissement ont été recopiés par rapport à l'année précédente, tant le nombre d'avis manquants était grand. Mieux, dans certaines matières comme les mathématiques, plus de 60 collègues n'avaient aucun avis de leur IPR. Ce qui fait que dans le classement établi informatiquement par le rectorat, bon nombre de collègues pouvaient avoir simplement 60 points (sur 300 !!!) de manquant, non pas du fait de leur manque de compétence, mais simplement parce qu'un travail n'a pas été fait sérieusement. Ainsi deux collègues à

qui il manquait plus de 50 points ont pu intégrer le classement des promus suite en grande partie à nos interventions.

Sachant que pour le passage au grand choix ou au choix, tout comme pour la hors classe, le classement se fait souvent à 0,1 point près, il faut impérativement demander à se faire inspecter régulièrement mais aussi et surtout suivre son dossier chaque année (en partie sur i-prof), et nous faire remonter tous les problèmes qui pourraient survenir. Cette année encore, nos interventions et vérifications ont été multiples.

En cette année d'élections professionnelles, plus que jamais le paritarisme a montré son utilité, surtout en servant de garde fou face à des dérives inacceptables. Restons vigilants !

Régis AUBRY
Commissaire Paritaire
Secrétaire Adjoint du SNES Martinique

Réforme des lycées : ça sent bon le crétin.

La future réforme des lycées prévue par le gouvernement va plus que bousculer les habitudes des profs et des lycéens car elle est en fait un profond remaniement sournois qui vise plusieurs objectifs. Tout d'abord elle doit être en adéquation avec la réforme du bac professionnel qui doit se faire en trois ans. Plus besoin donc des sections STI entre autres, celles-ci étant remplacées par le bac professionnel. Le gouvernement prévoit un bonus dans cette opération car, les enseignants du technique (SVT, Physique Appliquée...) seront amenés tôt ou tard à enseigner en bac pro et devenir par un tour de passe-passe des bivalents contraints et forcés. Si l'on s'attarde sur l'aspect économique, cela devient très vite juteux. Primo, le bac tel que nous le connaissons disparaîtra et les derniers candidats de ce prestigieux diplôme auront autour du cou une médaille leur rappelant des temps lointains où passer son bac signifiait encore quelque chose. Cette disparition du baccalauréat voulue depuis longtemps est pour le gouvernement une économie colossale car, outre le papier et les professeurs à mobiliser, c'est toute une organisation mobilisant plusieurs rectorats (groupement académique), et aussi une lourde logistique académique (inscriptions, dossiers, suivi, convocation, correction...) qui disparaîtront dans un pseudo diplôme de fin de cycle qui n'aura de valeur que celui du papier sur lequel il aura été imprimé. Bien entendu, il y a un bonus dans cette fourberie. Le baccalauréat premier diplôme universitaire cède la place à un bout de papier. Tout

étudiant ayant son diplôme de fin de cycle sera bon pour passer un concours d'entrée pour toute université. Les universités étant autonomes, rien ne pourra empêcher certaines d'entre elles de fonctionner à la tête du client ou à la couleur de sa peau. Cette réforme revêt aussi un aspect pratique. Nous savons tous qu'un enseignant doit dix-huit (18) heures devant les élèves. La réforme ne prévoit que des blocs de trois (3) heures, donc six classes par prof. Il est vrai que si les œufs étaient carrés ils seraient plus faciles à ranger. Malheureusement pour le gouvernement, ce ne sont ni des œufs, ni des pierres, ni des boîtes mais des élèves; alors que l'on ne nous parle pas de blocs! De plus, comme à la faculté, l'année sera divisée en semestres, et l'on pourra à sa guise changer de matières secondaires. Les emplois du temps ne seront plus annuels mais semestriels. Quel progrès ! Cerise sur le gâteau c'est un volume d'heures qui est dû. C'est-à-dire que si nous sommes absents pour une raison quelconque (maladie ou autre) nous sommes dans l'obligation de remettre nos heures. Adieux congés maladie, congés formation!... Cette atteinte frontale aux droits de chacun est plus que scandaleuse et si nous laissons ce gouvernement faire à sa guise nous serons bientôt dans l'obligation de supplier pour avoir un travail décent. Mais si nous regardons maintenant de plus près cette réforme, que voyons-nous ? Les matières telles que les sciences et je dis bien toutes les sciences, physique, chimie, SVT, philosophie deviennent secondaires. Pour le futur lycéen, tout ce qui pouvait susciter sa curiosité, son esprit d'analyse, sa pensée, sa créativité, sa réflexion, tout cela disparaît. Alors dites-moi? A part « fabriquer des crétins » que peut donc bien chercher le gouvernement avec une telle réforme ?

Thierry RENARD
Professeur de Physiques Appliquées
Lycée Acajou 2

TZR

La folle rentrée !

De mémoire de militant, nous n'avions jamais vu cela dans l'académie...

1. Le groupe de travail, fin août, affecte les non titulaires avant les TZR, dans l'attente de blocs qui pourraient se libérer courant septembre.
2. A la rentrée, ça cafouille sec dans les envois d'arrêtés.

3. Plusieurs dizaines de TZR ne savent pas où ils sont nommés. Cela entraîne des situations personnelles (enfants, conjoints, domicile) difficiles. Certains se voient même sermonnés par leur direction pour ne pas s'être présentés, alors qu'ils n'étaient au courant de rien et appelaient tous les jours le rectorat.
4. D'autres se présentent mais les heures ont disparu.
5. Quelques uns se voient imposer des heures au CDI ou au laboratoire.
6. Enfin, de nombreux collègues se voient modifier leur arrêté au cours du mois.

Que faire lorsqu'on a l'impression que le ciel nous tombe sur la tête ? Nous appeler, ou encore mieux, nous envoyer un mail et écrire sur le forum ! Tous les points précédents ne sont pas réglementaires ! Le collectif TZR a produit un nombre conséquent de courriers types qui parent pratiquement à toutes les situations : **ils sont disponibles sur ce même forum !** Ne restez pas isolé, contactez-nous !

S.W.

Responsable du secteur TZR

L'IUFM, L'UAG ET LES 1001 TEXTES

La réforme de la formation des maîtres

Pas un jour ne passe sans que nous recevions un projet de réforme de la formation des maîtres, de l'accès aux concours qui viennent modifier les textes ou les orientations précédents. A croire que le ministère espère l'indigestion... Tentons d'y voir clair en moins de 130 000 signes....

1. Les enjeux nationaux.

a. L'accès aux concours

Le SNES défend depuis longtemps l'idée d'une élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE. Si c'est une nécessité au regard de l'évolution des connaissances, de la société et du système éducatif, cela ne peut être mis en place sans réfléchir aux conséquences en termes de formation professionnelle initiale, de vivier de candidats aux concours et de type de master proposé. Enseigner est un métier exigeant et complexe qui demande un haut niveau de connaissances universitaires, en lien avec une formation initiale professionnelle de qualité.

Le concours doit évaluer en premier lieu les connaissances universitaires, articulées sur des champs disciplinaires clairement identifiés et les éléments de pré-professionnalisation acquis au cours du cursus. Il ne peut être le terme du parcours de formation, mais doit être conçu comme le passage de la formation universitaire et pré-professionnelle à la formation professionnelle.

Il faut prendre en compte les conséquences d'un allongement de la durée des études en terme de vivier de candidats dans le contexte actuel de forte demande de main d'œuvre de diplômés à bac +5. Pour revaloriser les voies menant à nos métiers, le SNES propose de recourir à de véritables pré-recrutements, sur critères scolaires et universitaires, à toutes les étapes du cursus.

b. Les compléments de formation

Pour les néo-titulaires, il est prévu dans les textes quatre semaines de formation pour les T1 et deux semaines pour les T2. Celle-ci doit se faire sur le temps de service !

2. Les enjeux locaux

a. L'intégration de l'IUFM à l'UAG

Passons sur la réforme de l'université qui pourrait, à elle seule, remplir plusieurs bulletins. Des enjeux politiques, des tensions entre régions sœurs se nouent puis se dénouent...

L'enjeu, pour nous, est surtout de garantir une formation de qualité aux étudiants, qui ne soit pas noyée dans le magma universitaire. En effet, le taux de réussite aux concours ne cesse de grimper au sein de l'IUFM (certains venant même d'une autre région pour assister aux préparations des concours). Preuve s'il en est que le combat de certains pour des concours régionaux est un combat d'arrière garde. Lorsque l'on offre un cursus de qualité en Martinique, les étudiants réussissent. Formidable évidence ! Attention, les positions des stagiaires, donc celles du SNES ne sont pas de "Sauver les IUFM à tout prix", mais plutôt de continuer à améliorer les formations, les rendre plus en prise face aux réalités du métier.

L'IUFM serait protégé par l'article 713-9 du code de l'éducation (ancien article 33) au sein de l'UAG. Vous voilà rassuré, non ? Non....? Et bien nous non plus... Cet article 713-9 garantit pourtant des moyens et des postes fléchés à l'IUFM intégré. Son autonomie au sein de l'université est gravée dans le marbre. Par contre, lorsque l'on regarde ce qu'il est advenu de certains IUFM démantelés par une université dévoreuse de crédits et de postes, il y

a de quoi être inquiet. Le marbre paraît bien fragile parfois.

Il faut donc protéger les acquis de la formation, qui devient de plus en plus performante, en ne laissant pas seule l'UAG en prendre le pilotage. Ensuite, nous devons continuer de siéger dans les commissions décisionnaires du nouvel IUFM, comme nous le faisons afin de participer à l'amélioration de la formation.

b. La réforme des concours.

"Pour passer son concours, il faut un M2 !" Mais que fait-on des étudiants qui sortent de l'UAG aujourd'hui, quelles équivalences ? Le vivier de candidats ne va-t-il pas se tarir ? L'UAG ne sait toujours pas comment résoudre le problème de cette transition, et ne paraît pas avoir anticipé la réforme. Il est enfin impensable et inacceptable que, sous prétexte d'une réforme nationale des concours, l'IUFM ne puisse accueillir les étudiants dans sa formation et qu'il se voit interdire l'accès aux concours.

S.W.

Responsable du secteur IUFM

Devrons-nous arrêter de travailler pour garder nos enfants ?

Des collègues nous ont interpellés quant au changement du fonctionnement des crèches dans l'académie de Martinique.

La prestation de service unique (PSU) doit être mise en place par toutes les crèches dans le courant de l'année. Il s'agit d'une intention louable : permettre aux familles les plus modestes d'accéder aux modes de garde collectifs. Permettre une plus grande mixité, même si par le passé, des tarifs différenciés existaient.

Mais ce mode de calcul ne prend en compte que les salariés faisant parti du régime général. Ainsi, et sachant qu'un enfant en crèche coûte à la structure environ 1000 euros par mois, la CAF ne verse plus de complément pour les enfants dont les parents ne font pas partie de ce régime. Les personnels de l'éducation nationale sont dans ce cas.

Ceci forcera donc les gestionnaires de crèche à pratiquer des tarifs pour le moins dissuasifs s'ils ne veulent pas mettre la clé sous la porte. Il ne s'agit donc plus de mixité sociale, ou alors seuls les salariés du privé pourront mettre leurs enfants à la crèche.

Cette situation est inacceptable. La CAF veut-elle pousser les jeunes mères, ou les jeunes pères à ne plus travailler... Quel retour en arrière !

S.W.

S1 Collège de Trianon - LE FRANCOIS

Heure de vaisselle, ou quand le linge sale commence à sentir mauvais.

Il faudrait être sourd et aveugle pour ne pas se rendre compte du délabrement actuel des établissements scolaires. Seuls les propos lénifiants du rectorat et des représentants de la Région sonnent comme le tambour de Brecht²...

Ainsi les collègues du Lpo de Bellefontaine tentent de fonctionner depuis 4 ans sans aide de laboratoire. Pourtant, 9 enseignants à travailler à temps plein dans le laboratoire pour un volume total de TP de plus de 80 heures hebdomadaires, rendent la situation plus qu'intolérable : la charge de travail de préparation, de rangement et de vaisselle est énorme surtout pour les classes d'examen. Dès lors, et même si les collègues font ce qu'ils peuvent, un grand nombre d'expériences sont passées à la trappe, pénalisant les élèves. Or, telle que s'amorce la nouvelle année, il semble qu'il faille à nos collègues envisager une année de plus sans aide de laboratoire. Une heure de vaisselle leur avait pourtant été promise...mais elle ne leur a jamais été payée ! Pourtant les textes sont formels: dès lors qu'un établissement est dépourvu d'aide de laboratoire, les collègues se voient attribuer **un service diminué d'une heure** (décret n°50-581 du 25 mai 1950). Pour des questions pratiques et de gros sous, le rectorat préfère payer une HSA non travaillée plutôt que d'abaisser le service des collègues : C'est plus rentable si, de surcroît cette HSA n'est pas payée !!!

Le SNES Martinique propose donc aux collègues de Bellefontaine d'adresser un recours gracieux au recteur, demandant le paiement de cette heure de vaisselle ainsi que des intérêts et une somme forfaitaire de dommages et intérêts. Le cas s'est déjà posé pour de nombreux collègues dans d'autres académies et le conseil d'état leur a donné raison. Pensez bien à envoyer ce recours en recommandé car les intérêts courent à compter du recours et la preuve vous servira à vous faire payer votre dû.

² Le Tambour de Brecht évoque un enfant qui frappe obstinément sur son tambour pour s'isoler de la décrépitude du monde environnant sous la montée du nazisme.

Gageons toutefois qu'après les lycées de Joseph PERNOCK au Lorrain, puis ceux d'Acajou II en grève et qui bloquent leur établissement, les élèves et les personnels du lycée Bellefontaine sauront faire entendre raison aux autorités de tutelle. En tout cas le SNES Martinique les soutient de tout son poids.

UPI : ou quand le handicap n'est pas la priorité du conseil général !

23 élèves sont en attente d'une affectation en UPI (Unité Pédagogique d'Intégration). Le Snes Martinique a saisi aussitôt le rectorat qui indique qu'il fait ce qu'il peut mais qu'il ne dispose pas de la maîtrise sur les établissements : le conseil Général, faute d'argent se fait tirer la jambe. On nous annonce cependant triomphalement l'ouverture d'une UPI au 3^{ème} collège du Robert (sans doute dans la mesure où il répond par nature, du fait qu'il est neuf, aux normes nouvelles et donc peut accueillir des handicapés moteurs notamment). Une fois de plus, on constate que le Conseil Général n'est pas à la hauteur : il faut en effet vivre l'angoisse d'une mère, coincée par un enfant handicapé, qu'elle ne sait où scolariser et qui voit avec terreur l'année scolaire avancer et le retard de son enfant s'accumuler.

Pour les enseignants que nous sommes, l'avenir d'un enfant est tout. Il semble que ce ne soit pas forcément un idéal partagé par tous. De plus, certains parents, sont doublement frappés : par le handicap et par les revenus lorsqu'ils sont quasiment sansressources

TZR : Le cadrage du SNES Martinique

Le SNES Martinique est intervenu vigoureusement, à plusieurs reprises pour indiquer au recteur qu'on ne saurait considérer nos TZR (titulaires sur zone de remplacement) comme des personnels différents des autres. Notamment nous avons protesté contre les ratés de la rentée : supports indiqués qui se révélaient sur place inexistants, arrêtés d'affectation multiples, au gré des supports découverts ou annulés, non respect des décisions d'affectation prises en réunion d'affectation (FMPA)... Nous entendons que les TZR soient affectés dès le 1^{er} septembre, rattachés à un établissement comme n'importe quel fonctionnaire. Nos collègues, comme tout un chacun, doivent pouvoir trouver un logement, inscrire leurs enfants dans une école...

Est-il besoin de rappeler que le problème a été encore plus sensible concernant les stagiaires en situation, promenés parfois d'un établissement à l'autre et dont on comprend qu'ils s'étonnent d'un tel cafouillage. Hélas ! L'Éducation nationale n'est plus ce qu'elle était.

AED : des petites mains bonnes à tout faire ?

Le rectorat est intervenu dans les établissements scolaires pour mettre de l'ordre dans les vies scolaires. Afin sans doute d'optimiser leur fonctionnement, sans doute aussi après étude des emplois du temps des personnels assistants d'éducation, le rectorat rappelle aux chefs d'établissements que le service complet d'un assistant d'éducation est de 41 heures s'il ne dispose pas d'un justificatif de formation (36h avec ce fameux justificatif).

Si, en soit, il paraît normal que le recteur fasse appliquer des textes, il paraît normal aussi que le syndicat conteste ce qui lui semble injuste et aberrant.

Nous avons alerté le recteur sur la difficulté évidente selon nous d'application de ce texte et de l'impossibilité pour les Assistants d'éducation de pouvoir suivre la moindre formation dans la moindre université ou le moindre institut tant est lourd leur horaire. Ainsi, ce profil d'emploi créé pour remplacer le statut des MI-SE en 2002-2003, et qui fait hypocritement référence à l'idée que les personnels pourraient être des étudiants, vole en éclats. En même temps, le gouvernement et le rectorat se trouvent pris au piège de leur propre hypocrisie : difficile en effet de poursuivre des études en exerçant 41 heures ! Tout aussi difficile de les poursuivre avec 35 ou 36 heures ! C'est bien pourquoi les CPE avaient aligné nos collègues sur 35 heures dans l'académie. Que le recteur tente de remettre de l'ordre est de bonne guerre...jusqu'à un certain point !

Pour autant, il nous semble qu'on ne peut appliquer un texte inapplicable, on ne peut contraindre des personnels à faire un horaire qu'ils refusent de faire. Devant la montée du mécontentement, le SNES Martinique a réuni les AED mercredi 8 octobre pour leur permettre de s'exprimer et de définir ce qu'ils veulent. A l'issue de cette réunion le SNES Martinique a écrit au recteur pour lui faire part d'un certain nombre de demandes :

1. Concernant les justificatifs d'inscription, nous avons demandé au recteur qui réclame « un certificat authentique de préparation d'un cursus ou d'un concours, délivré par un organisme reconnu », de mettre de l'ordre chez les chefs d'établissements qui, pour certains, admettent le CNED, et pour d'autres non. Nous avons attiré aussi l'attention du recteur sur le fait que certains assistants d'éducation ne multiplient pas les frais d'inscription au CNED d'une année sur

l'autre, se contentant des cours de la première année : doivent-ils être pénalisés ? Il faut, pensons-nous accepter l'inscription au concours comme un élément de preuve d'une préparation. Et si cette inscription vient à se faire après le 20 octobre, date de présentation exigée des justificatifs, nous considérons qu'une déclaration sur l'honneur devrait suffire.

2. Contrairement au recteur qui réclame des emplois du temps « trop compacts », nous considérons qu'en égard au nombre d'heures effectuées, faire des « trous » dans les emplois du temps serait scandaleux – y compris en cas de mi-temps. Nous ne pouvons tolérer qu'on exploite une jeunesse sous payée qu'on oblige de facto à rester dans l'établissement, avec cynisme ! Au contraire, nous réclamons l'application des textes du privé : ½ heure de pause sur le temps de travail, d'autant plus que ces personnels sont dans l'établissement, à la disposition de la vie scolaire en cas de nécessité. Idem pour les durées de travail qui atteignent 6 heures ou plus. Il ne paraît pas acceptable d'avoir des « cadences » de travail qui nous renvoient aux pires moments de l'industrialisation !

La morale de cette histoire est que, face à la désertification des personnels dans les établissements scolaires, face à l'inquiétude des CPE et des chefs d'établissement, voire à la grogne qu'on peut percevoir ici ou là, le rectorat tente de rendre responsables les « chefs de service » que sont pour lui les CPE, et les chefs d'établissements, en leur demandant de viser chaque emploi du temps et de faire remonter chaque emploi du temps, qu'il s'agisse des assistants d'éducation, des assistants pédagogiques ou des contrats aidés dès lors qu'ils appartiennent à la vie scolaire.

Le SNES Martinique considère que l'exploitation des plus fragiles d'entre nous est inacceptable. Les Assistants d'éducation n'ont pas à faire les frais de la politique par le vide du gouvernement et nous adressons une solennelle mise en garde au recteur et aux chefs d'établissements s'ils ne veulent pas que la lutte des assistants d'éducation vienne relayer celles des contrats aidés !

Stage AED

Le mercredi 12 novembre de 8h00 à 16h00. Les convocations sont dans vos établissements.

Inscription au PAF et zèle administratif

Saisis par plusieurs collègues qui, s'inscrivant à des formations inscrites au Paf, recevaient une note de leur chef d'établissement leur demandant de préciser les jours de récupération prévus en cas d'acceptation du stage, nous nous sommes tournés vers le recteur. Non, les heures ne sont pas à récupérer, les formations font partie peu ou prou du temps de travail.

Il s'agit selon toute vraisemblance de chefs d'établissements dont les pendules se sont arrêtées au troisième trimestre de l'année scolaire 2007-2008 : le recteur, devant les grèves des contrats aidés, voulant préserver les heures de cours des élèves, avait souhaité suspendre tout stage sauf si les heures « perdues » étaient récupérées....

Restrictions budgétaires, bis repetita...ou les coups en douce du gouvernement :

- Suppression de la prime de stagnation au dernier échelon qui permettait à chaque enseignant ayant atteint l'échelon maximum pendant plus de quatre ans de toucher une prime d'environ 400 euros chaque année (fin juin 2008).
- La tentative de suppression des bonifications des retraites Dom. Ce texte inacceptable a été finalement retiré des propositions gouvernementales. Il reste le danger d'un amendement équivalent proposé par un député UMP à l'assemblée.

Les élections professionnelles du 2 décembre !



Un prochain bulletin spécial élection vous parviendra sous peu. Important : les TZR qui n'ont pas cours ce jour là, dans leur établissement de rattachement, peuvent être déchargés de cours pour pouvoir aller voter (BO n°26 du 17/07/08 : "Il conviendra de donner toutes facilités, y compris en les déchargeant de cours, aux titulaires sur zones de remplacement (...)). Ce fut une demande forte du SNES qui a été accordée par le ministère.